



Placements

PROJECTIONS

Les effets de la réforme des retraites sur vos pensions

Les premières mesures devraient entrer en vigueur à l'été 2023. L'Etat a choisi de jouer sur l'âge afin, notamment, de maintenir les niveaux de pension.

PAR MIREILLE WEINBERG

Les Français sont d'incorrigibles pessimistes. La majorité (57 %) de ceux qui ne sont pas encore retraités n'a pas confiance dans le système de retraite, selon le sondage Odoxa pour Groupama d'octobre. « Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, le régime n'est pas en faillite », répète Pierre-Louis Bras, le président du Conseil d'orientation des retraites (COR), chaque fois qu'il livre son rapport sur l'équilibre général du dispositif. La dernière édition, datée de septembre, affiche même un excédent de 900 millions d'euros en 2021 et de 3,5 milliards d'euros en 2022, grâce au fort rebond de la croissance après la crise du Covid. Les choses se gâtent ensuite, avec un retour dans le rouge sur un horizon de vingt-cinq ans et un besoin de financement de 2,5 à 19 milliards d'euros chaque année (de -0,1 % à -0,8 % du PIB), selon les conventions et les scénarios économiques retenus. Pour les uns c'est insoutenable, pour les autres, c'est l'épaisseur du trait, eu égard aux 345 milliards de pensions versées en 2021. En matière de retraite, tout est question de point de vue, chacun voyant midi à sa porte!

Le gouvernement, lui, a remis sa réforme sur le métier avec « l'objectif d'un projet de loi adopté avant la fin de l'hiver, pour une entrée en vigueur des premières mesures à l'été 2023 ». Le cadre est ainsi posé. « Comblé le déficit de cette branche de la Sécurité sociale améliore les finances publiques et permet de dépenser plus par

ailleurs », expliquait, début octobre, Olivier Dussopt, le ministre du Travail, dans le JDD. Mais il y a comme un léger « hiatus », relève Pierre-Louis Bras. « Les dépenses de retraite sont sur une dynamique peu compatible avec les objectifs du programme de stabilité que le gouvernement a envoyé à Bruxelles », dit-il. Pour les tenir, il faudrait que toutes les dépenses publiques augmentent de 0,6 % par an en réel. Or les charges

de retraite représentent 25 % de l'ensemble et elles grimpent, elles, au rythme de 1,8 % en réel... « Si 25 % du total progresse de 1,8 %, il faudrait que le reste – la défense, la sécurité, la santé, l'éducation nationale, etc. – n'augmente que de 0,2 %... », note Pierre-Louis Bras. D'où la réforme.

A ce stade, c'est le « travailler plus » qui tient la corde, avec soit un recul de l'âge légal après 62 ans, soit davantage de trimestres exigés pour partir à la retraite à taux plein, soit un panachage des deux. Il faudra attendre la clôture des concertations engagées avec les partenaires sociaux, en fin d'année, pour y voir plus clair. Dans un

régime de retraite par répartition, il n'y a guère que trois manières de revenir à l'équilibre : reculer l'âge de départ, augmenter les cotisations ou baisser les pensions. Les cotisations sont déjà au taquet et c'est justement pour préserver les pensions que le gouvernement veut jouer sur l'âge.

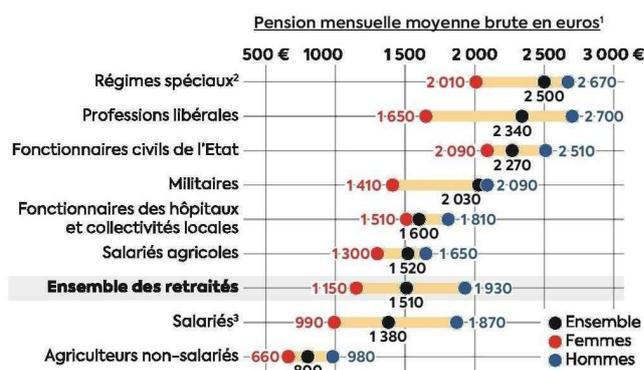
« La réforme vise à limiter l'érosion du taux de remplacement dans le privé et les déficits dans le public », fait valoir Nicolas Marques, directeur général de l'institut économique Molinari. Ce taux de remplacement est l'un des indicateurs du système de retraite, il mesure ce que représente la pension par rapport au dernier salaire. Quand il est de 50 %, cela signifie que le retraité percevra 50 % de son dernier salaire. Difficile cependant de connaître précisément les effets de la réforme sur le niveau des pensions. Car, dans toutes les projections actuelles, ces taux de remplacement sont déjà inscrits à la baisse. Un salarié non-cadre, par exemple, perçoit aujourd'hui 71,2 % de son dernier salaire à la retraite, mais ce taux ne va cesser de s'éroder pour atteindre 62 % à 68 % (selon les scénarios) pour ceux qui sont nés en 2000, selon le COR. Idem dans la fonction publique où un agent de catégorie B va voir son taux de remplacement passer de 64,2 % actuellement à une fourchette de 59 % à 63 % pour la génération 2000. Le COR ne projette le taux de remplacement sur le long terme que pour ces deux catégories d'actifs, mais il en sera de même pour tous les autres. Et, selon l'efficacité de la réforme, ces taux resteront à leur niveau actuel, ou baisseront ou monteront encore un peu plus.

Quel sera votre taux de remplacement? Le groupement public info-retraite vous envoie, à partir de 55 ans, une bonne estimation de votre pension future. C'est la plus précise possible parce qu'elle utilise vos propres données de carrière. Elle est aussi consultable à tout moment sur le site Info-retraite.fr, en indiquant simplement votre numéro de Sécu. Si vous êtes loin de cet âge, vous pouvez effectuer des simulations sur le même site, avec le calculateur M@rel. Un cadre dont le dernier salaire annuel brut était d'environ 100 000 euros, bénéficie aujourd'hui d'un taux de remplacement de 50,3 %, selon le COR. Et, en raison de la construction de notre système de retraite,

**A partir de 55 ans,
l'estimation de votre
future retraite est la
plus précise possible**



Le montant moyen des pensions en 2020



1. IL S'AGIT DES PENSIONS DE DROIT DIRECT, CELLES QUE L'ON PERÇOIT POUR SA PROPRE RETRAITE, HORS PENSION DE RÉVERSION EN CAS DE DÉCÈS DU CONJOINT.
2. RATP, SNCF, BANQUE DE FRANCE, ETC.
3. SALARIÉ DONT L'ESSENTIEL DE LA CARRIÈRE S'EST FAIT DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL, EN TANT QUE SALARIÉ.

Quelle retraite pour qui ?

	Salaires annuels brut de fin de carrière	Taux de remplacement*	Retraite annuelle brute
Cadre	102 000 €	50,2 %	51 200 €
Non-cadre	34 000 €	71,2 %	24 200 €
Fonctionnaire catégorie B	41 600 € <i>dont 25 % de primes</i>	64,2 %	26 700 €
Fonctionnaire catégorie A, faibles primes	56 600 € <i>dont 16 % de primes</i>	72,5 %	41 000 €
Fonctionnaire catégorie A, fortes primes	90 600 € <i>dont 39 % de primes</i>	50,7 %	45 900 €

*A L'ÂGE DU TAUX PLEIN : 60 ANS POUR LE NON-CADRE, 62 ANS POUR LE CADRE ET LE FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B, 63 ANS ET 9 MOIS POUR LES DEUX FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A.

Le succès du nouveau plan d'épargne retraite (PER) au 31 mars 2022

	Nombre d'assurés couverts		Encours (en milliards d'euros)	
	Au total	Transferts*	Au total	Transferts*
Le PER qu'on achète soi-même				
PER individuel (Perin)	2 651 000	54 %	42,2	74 %
Les PER mis en place dans les entreprises au profit des salariés				
PER obligatoire (Pero)	1 001 000	53 %	9	80 %
PER collectif (Percol)	1 980 000	90 %	15,2	94 %
TOTAL PER	5 632 000	67 %	66,4	79 %

SOURCES : LES RETRAITÉS ET LES RETRAITES, ÉDITION 2022, DREES, CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES ET L'EXPRESS, RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI DE LA LOI PACTE, SEPTEMBRE 2022.

*PART DES TRANSFERTS D'ANCIENS PRODUITS DE RETRAITE (PERP, CONTRAT MADELIN, ARTICLE 83, PERCO, ETC.) VERS LES NOUVELLES FORMES DE PER.

plus son salaire monte, plus son taux de remplacement baisse. « Un cadres supérieur ou dirigeant serait plus proche de 40 % », selon Valérie Batigne, fondatrice et dirigeante de Sapiendo Retraite.

Pour les fonctionnaires, qui reçoivent une retraite égale à 75 % de leur salaire des six derniers mois, le problème est tout autre. Cette règle ne vaut en effet que sur

leur traitement, pas sur les primes qu'ils perçoivent. Donc, plus leurs primes sont élevées – elles peuvent représenter de 40 % à 50 % de la rémunération chez les cadres – plus leur taux de remplacement est faible. Un régime par capitalisation a été mis en place en 2005 pour cotiser sur 20 % au maximum de la prime, qui monte en puissance progressivement.

Les professions libérales, elles, ont indiscutablement le taux de remplacement le plus faible, « de 20 % à 50 % », selon Valérie Batigne – mais sur un salaire par fois bien plus élevé, ce qui produit une retraite finale plus confortable (voir tableau). Elles sont surtout seules à cotiser, n'ayant pas, comme les salariés, d'employeur pour mettre au pot. « Si elles ont l'impression de payer beaucoup, le poids de leurs cotisations de retraite est néanmoins beaucoup plus faible que pour un salarié : de 15 % à 21 %, contre 36 % à 37 % », souligne Jean-François Garin, directeur

général de Groupama Gan Vie. Et, il n'y a pas de miracle, quand les cotisations sont faibles, la pension l'est aussi.

Tout cela est parfaitement assumé. « Par définition, un indépendant préfère se constituer sa retraite par soi-même. Il doit décider quelle part de son patrimoine il consacre à son outil de travail et celle à épargner pour ses vieux jours. Il est historiquement dans une logique de liberté et n'a pas besoin de l'Etat », pointe Laurent Boulangeat, agent général Generali, en charge de la prévoyance et de la retraite à l'Union nationale des professions libérales. Cela se voit dans les chiffres. « 55 % des indépendants non encore retraités ont déjà préparé leur retraite. C'est intégré dans leur logiciel », constate Gaël Sliman, président d'Odoxa. Par comparaison, 43 % de l'ensemble de la population non retraitée a commencé à le faire. Dans ce cahier thématique, L'Express vous explique comment prendre les choses en main. *

- P. IV. Partir à la chasse aux trimestres
- P. VIII. Entretien avec Stéphane Bonnet
- P. X. 20 PER au banc d'essai
- P. XII. Choisir le bon PER, tout un art !
- P. XVI. Focus : quelle gestion financière ?
- P. XX. Trois supports performants
- P. XXIV. Les bons plans... d'entreprise
- P. XXVI. Cinq bons investissements
- P. XXX. Acheter l'habitat de vos vieux jours
- P. XXXII. Booster sa retraite avec la Bourse
- P. XXXIII. Gérer son portefeuille en direct
- P. XXXVIII. Emprunter après 50 ans